



COMMUNIQUE DEMENTI

Des rumeurs circulent actuellement dans les CAE, CCMI et CCMD faisant état de l'éviction des syndicats CGC et FO dans les commissions de l'emploi à la rentrée prochaine.

Aucun texte juridique ne régit ses accords et la FNOGEC décide arbitrairement de choisir ses interlocuteurs ce à quoi nous nous opposons vivement.

Il y a bien eu des réunions pour réécrire les accords sur l'emploi mais celles-ci ont été suspendues. En effet, les accords doivent être en conformité avec le code de l'éducation qui est la seule référence juridique pour le mouvement des maîtres.

Le ministère de l'éducation a reporté sine die et en tous cas pas avant septembre 2020 la modification du code de l'éducation.

Les représentants de F.O seront donc bien présents à ces commissions pour défendre et faire valoir vos droits.